



NIL MAGNUM SINE LABORE

**L'ASSOMPTION**

Ville de **culture** et de **patrimoine**

## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION DE RÈGLEMENT**

**NUMÉRO 055-2017**

---

#### **PRENEZ AVIS QUE :**

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2017, le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 055-2017**

Règlement de perception des montants dus par les usagers de l'eau du ruisseau du Point-du-Jour.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau de la soussignée situé au 379, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 13 décembre 2017 et publié le 19 décembre 2017.

Chantal Bédard  
Greffière de la Ville